



Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Pôle recrutement et parcours professionnels

RAPPORT DE JURY

**CONCOURS INTERNE DE TECHNICIEN(NE) D'ART,
SPECIALITE « ARTISTE EN DENTELLE »**

SESSION 2014

Juin 2014

ORGANISATION DU RECRUTEMENT

Ce recrutement était organisé selon les dispositions :

- du décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;
- de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens(nes) d'art ainsi que la composition des jurys.

Au terme de la période d'inscription, du 3 mars 2014 au 28 mars 2014, 9 candidats se sont inscrits au concours dont 5 pour Alençon et 4 pour le Puy-en-Velay.

7 candidats se sont effectivement présentés aux épreuves d'admissibilité. 6 candidats ont été déclarés admissibles (4 candidats pour Alençon et 2 candidats pour le Puy-en-Velay) suite aux épreuves écrites et orales d'admissibilité, qui ont eu lieu le 6 mai 2014 pour l'écrit et le 13 mai 2014 pour les épreuves orales.

Les épreuves d'admission ont eu lieu du 1^{er} septembre 2014 au 19 septembre 2014 pour l'épreuve pratique et du 22 septembre 2014 au 26 septembre 2014 pour l'épreuve de dessin. Les 6 candidats présents à la phase d'admission ont été déclarés admis par le jury.

Pour l'année 2014, 6 postes en interne ont été offerts, répartis comme suit : 4 postes pour Alençon et 2 postes pour le Puy-en-Velay.

COMPOSITION DU JURY

Monsieur Jean FOUACE, conservateur en chef du patrimoine au Mobilier national, assurait la présidence de ce jury.

Ont été nommés membre de ce jury :

- Madame Annie FOUILLIT, technicienne d'art de classe normale, responsable d'atelier, atelier conservatoire de dentelle Le Puy en Velay, service à compétence nationale du Mobilier national ;
- Madame Bénédicte LECLERCQ, technicienne d'art de classe exceptionnelle, cheffe d'atelier, atelier conservatoire de dentelle Alençon, service à compétence nationale du Mobilier national.

RAPPEL DES EPREUVES

Les concours interne et externe comportent une phase d'admissibilité et une phase d'admission. Chaque épreuve est notée de 0 à 20.

Peuvent seuls être admis à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats ayant obtenu, pour chaque épreuve d'admissibilité, une note au moins égale à 5 sur 20 et, pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité, un total de points fixé par le jury, qui ne pourra être inférieur à 50 après application des coefficients.

La phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :

1°) une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier (*préparation : vingt*

minutes ; durée : vingt minutes ; coefficient 1) ;

- une interrogation sur les techniques du métier (*préparation : vingt minutes ; durée : vingt minutes ; coefficient 2*).

2°) une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation). (*durée : deux heures ; coefficient 2*).

La phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant :

- la réalisation ou la restauration d'un objet, ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité (*coefficient 4*) ;

et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin (*coefficient 1*).

REMARQUES DU JURY

La préparation des épreuves d'admissibilité et d'admission s'est parfaitement déroulée. Les sujets de l'épreuve d'admissibilité ont porté, à l'écrit, sur des cas pratiques techniques et, à l'oral, sur l'histoire de la dentelle et la technique de la dentelle aux fuseaux pour celle du Puy-en-Velay et à l'aiguille pour celle d'Alençon. Les questions variées ont permis d'avoir un spectre suffisamment large pour juger des connaissances et des savoir-faire des candidats.

Pour l'épreuve d'histoire de l'art, les connaissances étaient mieux maîtrisées par les candidats du Puy-en-Velay. Le sujet mériterait d'être approfondi par les candidats d'Alençon. En effet, ils devraient approfondir leurs connaissances historiques et sociologiques de l'utilisation de la dentelle.

Sur le plan technique, les candidats des deux disciplines se sont montrés très compétents et passionnés par leur métier. Les épreuves pratiques ont permis de vérifier leur parfaite connaissance du métier.

Pour l'épreuve de dessin, les candidats du Puy-en-Velay ont eu à réaliser la création de boîte de chocolat et ceux d'Alençon de quatre angles de mouchoir. Ces épreuves ont donné lieu à des travaux forts originaux. Pour les épreuves pratiques, la réalisation portait pour le Puy-en-Velay sur le piquage d'une mise en carte d'un motif de nappe ronde, suivi de la réalisation de la dentelle de ce même motif et pour Alençon sur un projet libre permettant de créer une composition cohérente et esthétique avec un certain nombre de points et de figures donnés.

Les membres du jury ont été totalement investis dans le choix des sujets et très impliqués dans la correction des épreuves écrites. Les oraux ont donné lieu à des échanges particulièrement riches sur le plan technique.

Au total, six candidats sur sept ont été reçus : deux candidats pour le Puy-en-Velay et quatre candidats sur cinq pour Alençon.

Le président du jury
Jean Fouace